

L'an deux mil quinze, le jeudi 7 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Ascencio Fernandez, Pascal Théveniaud, Catherine Martinez, Agnès Perez, André Veyrat, Benoît Seignourel, Antoine Fernandez, M. Odile Antignac, J. Marc Lacombe Bonniol, Ondine Vigier, Marcel Lautier, Fabienne Mourey, Marie Prats, Patrice Coste.

Madame Catherine Martinez est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Le Maire soumet à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- La répartition du fonds de péréquation attribué aux communes par la CCVH
- Autorisation à signature pour PV de délimitation de propriété.

L'assemblée autorisant l'ajout de ces deux points, Mr Le Maire expose le premier sujet :

Répartition du fonds de péréquation aux communes :

Le fonds de péréquation s'élève à 912 477€. La dotation attribuée à St Bauzille s'élève à 8 473€ (6 271€ en 2014).

Autorisation à signature :

La Mairie a engagé une procédure afin de délimiter la propriété de Mr et Mme Cleyet Marel. La largeur du chemin communal a été fixée à 6 mètres.

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Mr Le Maire à signer le procès-verbal de délimitation de la propriété.....Voté à l'unanimité.

Projet hangar communal terrain des Moulines :

Afin de rassembler le matériel et les machines en un seul lieu, ce qui permettrait de libérer 3 hangars et la salle polyvalente, la mise en route d'une étude de faisabilité est soumise à l'assemblée qui, après en avoir délibéré..... approuve à l'unanimité.

Propreté de la place du village :

Las des nuisances constatées sur la place du village (mégots, canettes, papiers, souillures en tous genres.....), Mr Le Maire propose de prendre un arrêté « interdiction de boisson » après la fermeture du café et de faire le point lors du prochain conseil.

.....Voté à l'unanimité.

Aménagement de l'Agence Postale :

La Poste prévoit d'équiper l'agence postale d'une borne interactive. La superficie du local actuel ne le permet pas. Après étude, l'adjoint aux travaux propose de récupérer 12m2 sur les locaux loués au syndicat Aigue, et de soumettre le projet d'extension à La Poste. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité.

Appartements communaux, projet de pose de volets :

A la demande des locataires qui occupent les logements communaux, une étude a été engagée pour les 4 logements « sans volets ». Le coût des travaux, qui comprend la fourniture et la pose des volets et les travaux d'électricité, s'élève à 7 500€ et serait répercuté sur les charges de chaque locataire en fonction du logement à équiper. Une réunion locataires/mairie est prévue le 12 mai.

Lettre de Mr CLEYET MAREL :

Depuis les intempéries de l'automne dernier Mr Cleyet Marel rencontre des difficultés pour accéder au rucher situé dans la garrigue. Il demande l'autorisation de placer les ruches sur la parcelle communale B 287. Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de ne pas engager la commune pour une telle implantation mais propose d'orienter Mr Cleyet Marel vers un terrain privé.....Voté à l'unanimité.

Point CCVH / Internet :

Mr Le Maire donne la parole à l'adjoint délégué qui confirme que la CCVH délibèrera sur le financement en juin. A priori, le taux de participation de la CCVH pour les communes concernées est calculé en fonction de l'ensemble des dotations de l'Etat allouées aux communes, pour exemple :

St Bazille, participation CCVH 65%, reste à charge commune 60 000/70 000€

Popian, participation CCVH 80%, reste à charge commune 25 000€

Si le Plan Pluriannuel d'Investissement est approuvé en septembre, la préparation de l'appel d'offres sera effectuée en octobre/novembre pour une première tranche de travaux courant 2016.

Point Agents Communaux :

Il est rappelé aux conseillers municipaux que tous les ordres de travail « communiqués » aux agents communaux doivent impérativement être transmis par l'adjoint délégué en charge de la commission ou par Mr Le Maire.

Point sur la réunion à Popian, pour le nettoyage de la rivière :

A Popian, le 28 avril dernier se sont réunies 24 personnes, dont 7 St Bazillois.

Les municipalités étaient représentées par Mr Bro, Maire de St Bazille et Mr Misery, Adjoint au Maire de Popian. Le syndicat Aigue était représenté par Mme Martinez.

A l'issue de cette réunion il a été décidé de créer une association, sous la présidence de Mme PEAN.

L'organisation d'une journée citoyenne à laquelle participera l'association a été approuvée ;

L'association, en accord avec la mairie de Popian, contactera les propriétaires de parcelles afin de mettre en place des entretiens réguliers des bords de l'Aurelle .

Point démolition « Maison Hortense » :

Le permis de démolir a été déposé. Les fils téléphoniques seront retirés gracieusement. Trois devis sont en cours, reste à vider la maison afin d'effectuer le contrôle amiante obligatoire avant démolition. Une réunion avec les riverains, la municipalité et l'entreprise retenue sera organisée avant les travaux.

Point EHPAD :

La loi accessibilité handicapé implique d'envisager la rénovation des 27 chambres. La rénovation des 6 chambres de l'aile rose imposerait la construction d'un ascenseur. A l'heure actuelle, faute de subventions et d'autorisations, aucun engagement ne peut être effectué.

Questions Diverses :

Un devis pour une enseigne Mairie, avec mention Liberté, Egalité, Fraternité est proposé : fourniture 290€ ht, pose 130€ ht. L'assemblée opte pour l'achat de l'enseigne qui sera posée par les employés.....Voté à l'unanimité.

Point Aigue :

Comme mentionné sur le bulletin info joint à la facture de mai 2015, outre la prise de compétence eau potable, la CCVH y ajoutera l'assainissement, car ce sont des compétences complémentaires. De plus, le projet de loi NOTRE actuellement en cours à l'Assemblée Nationale prévoit le transfert des compétences Eau et Assainissement aux EPCI courant 2017.

Communication/Commission extra- municipale :

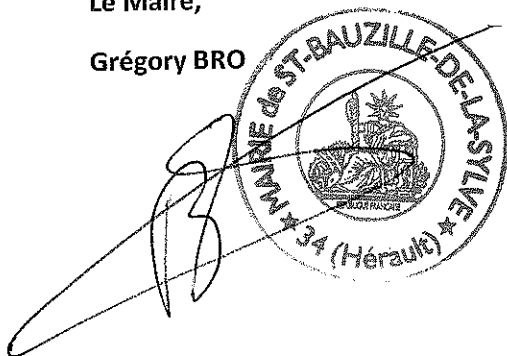
Rappel de l'Adjoint à la Communication : la réception des articles pour le bulletin municipal est fixée au 19 mai, dernier délai.

Il est proposé d'intégrer Mr Claude Martinez à la commission extra- municipale communication, accepté..... à l'unanimité.

Fin du Conseil 21h

Le Maire,

Grégory BRO



La secrétaire de séance,

Catherine MARTINEZ